

L'ajournement

À l'exception de la pêche côtière, la pêche expérimentale dans le bassin d'Émeraude, toutes les activités de pêche se déroulent dans la zone de pêche au filet à petites mailles, la zone qui regorge de merlu argenté. Cette zone n'empiète pas sur la zone d'alevinage d'aigle-fins sur le banc d'Émeraude et le banc Western; il n'y a donc pas d'activités étrangères dans les zones fermées aux Canadiens.

La pêche du merlu argenté se fait en eau profonde au bord du plateau continental; l'habitat productif est par conséquent peu touché. Des observateurs canadiens sont à bord de tous les navires étrangers pour contrôler toutes les activités de pêche.

La zone d'alevinage d'aigle-fins a été créée en 1987 pour tenter de protéger la capture excessive de jeunes aigle-fins par les chalutiers. Cette zone est du côté de la terre par rapport au secteur des merlus argentés et représente une surface de 5 000 milles carrés sur les bancs d'Émeraude et Western qui se trouvent à l'ouest de l'Île de Sable. La limite extérieure de cette zone d'alevinage est proche de la limite intérieure du parc réservoir des merlus argentés.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de temps accordée au député est terminée. La parole est au député de Gatineau—La Lièvre.

[Français]

LE TOURISME

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, l'extension de ce débat découle d'une question que j'avais posée en Chambre au mois d'avril dernier et au cours de laquelle j'avais demandé au ministre de quelle façon il allait régler la question des ristournes aux touristes qui venaient des pays étrangers.

Effectivement, je ne donnerai pas la réponse du ministre, mais il avait dit qu'il avait pris l'initiative, avec des ministres des Finances et le Comité permanent des finances de la Chambre, de trouver une solution pour les ristournes. Les grossistes avaient de la difficulté, vu que c'était très compliqué et qu'ils seraient désavantagés comparativement à ce qu'on appelle des *package deals* pour les touristes qui venaient de l'extérieur.

• (1910)

Dans la deuxième partie de ma question, monsieur le Président, j'ai demandé au ministre comment il se faisait que les grossistes aient répété que peu importe le système de ristournes qu'il avait mis de l'avant, cela ne correspond d'aucune façon à régler leur problème.

Donc, les mois s'écoulaient et les grossistes se sont prononcés davantage pour dire que le système des ristournes pour les touristes de l'extérieur, surtout ceux provenant des États-Unis, monsieur le Président, va

créer un préjudice contre les *package deals*, comme on les appelle, pour les grossistes qui vont venir des États-Unis au Canada.

Ils ont avisé le ministre à maintes reprises à l'effet qu'il y avait un problème. Et le ministre croit, évidemment dans son imagination, qu'il a réglé le problème. Mais le fait demeure que le problème n'est pas réglé. Lorsque j'ai posé la question, je n'ai pas une boule de cristal, mais je me suis rendu compte que le ministre s'est entêté à dire qu'effectivement, les ristournes régleraient le problème des grossistes.

En effet, c'était au mois d'avril et je savais que la grande saison de tourisme au Canada, c'était les mois de mai, juin, juillet et août. Maintenant, on est rendu au début d'octobre et les preuves sont faites. Monsieur le Président, le taux de tourisme au Canada a baissé substantiellement. Les grossistes se sont plaints davantage pour dire qu'une des raisons pour lesquelles le tourisme avait baissé, c'était parce qu'il y a tellement de rumeurs à propos de la nouvelle TPS. . . Imaginez-vous, elle n'est pas encore en vigueur, et cela crée déjà des problèmes!

Donc, je voulais sensibiliser davantage le ministre. Il est toujours temps de faire des changements. Quelle sorte de changements pourrait-il apporter? Je l'ignore. Mais je serais très heureux si son secrétaire parlementaire ici, en Chambre, pouvait donner avis à son ministre qu'effectivement, peut-être que le temps est arrivé de regarder de quelle façon on pourrait améliorer le système des ristournes afin qu'il soit convenable aux grossistes.

Mais à l'heure où je vous parle, monsieur le Président, le nouveau chef de notre parti, qui, comme vous le savez, est l'honorable Jean Chrétien, m'a donné de nouvelles responsabilités qui ne relèvent plus du domaine du tourisme. Le nouveau député—disons le nouveau député depuis 1988—le député de Broadview—Greenwood, M. Dennis Mills, est effectivement le critique de l'opposition officielle ici en matière de tourisme.

Malheureusement, vu le Règlement de la Chambre, il aurait voulu faire, si vous voulez, ses débuts—pas ses débuts à la Chambre—mais comme critique du tourisme. Il élaborera les idées et il les véhiculera d'ici les quelques prochaines années. Mais sans m'étendre sur la question, je voudrais simplement demander au responsable du tourisme ici qui va répondre pour le ministre s'il pourrait demander à son ministre, vu que cette question—là est très importante pour l'industrie touristique au Canada et qu'elle sera, dans les années à venir, notre plus grande industrie. . . Il faut prendre le temps pour s'assurer que les grossistes qui amènent beaucoup de touristes, comprennent à fond la question et qu'on travaille avec eux pour trouver une solution qui va promouvoir le tourisme dans notre pays, parce que c'est peut-être la meilleure exportation que nous ayons.